



2100000 Commission paritaire pour les employés de la sidérurgie la sidérurgie

Mobilité 2

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>



Mobilité

CCT du 03 juillet 2019 (153110)

Accord sectoriel dans la sidérurgie – employés 2019 - 2020

Chapitres 1^{er}, 10, 14

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020